



RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D00696110-DE

Publié le : 09/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 novembre 2022

**Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de
Ville de Besançon en présentiel**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

OBJET : 06 - Education et Politique de la Ville - Cité éducative de Planoise

Délibération n° 2022/006961

Education et Politique de la Ville Cité éducative de Planoise

Rapporteur : M. Yannick POUJET, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	19/10/2022	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport a pour objet de valider la prorogation d'une année de la convention-cadre 2020-2022 entre l'Etat et la Ville relative à la Cité éducative de Planoise, permettant d'en maintenir la cohérence avec le Contrat de Ville, dont la Cité éducative constitue le volet éducatif, et le projet éducatif de territoire.

Contexte

L'Etat a labellisé, en septembre 2019, 80 cités éducatives au niveau national dont celle de Besançon Planoise. Elle vise à coproduire de l'éducation, assurer une plus grande coordination des dispositifs existants pour la réussite des élèves et des enfants dans les quartiers, sous l'égide de la Collectivité, de l'Education Nationale et de la Préfecture.

3 grands objectifs ont été fixés par l'Etat dans son appel à candidatures : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Sur ces bases, un ensemble d'actions ont été conduites après discussion avec les partenaires. Une attention particulière a été portée sur la gouvernance et l'articulation de l'existant, considérant que l'enjeu principal est la mise en cohérence des dispositifs existants issus des différentes programmations (REP +, ANRU, Contrat de Ville).

Les principales actions réalisées pendant la période 2020-2022 sont résumées en annexe 1. Une convention cadre triennale a été signée le 20 mars 2020 entre le Maire de Besançon, le Préfet du Doubs et le Recteur d'Académie. Elle acte notamment la participation de l'Etat à hauteur de 350 K€/an.

Les engagements de la Ville portant sur le co-financement du poste de chef de projet opérationnel ainsi que l'accompagnement de certains dispositifs comme les parcours culturels ou le programme de réussite éducative.

Le Contrat de Ville a fait l'objet d'une prorogation d'une année et logiquement, le projet éducatif a également été prorogé d'une année. Afin de maintenir la cohérence entre les cadres programmatiques, il est proposé de proroger d'une année la convention cadre de la Cité Educative.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'avenant à la convention-cadre triennale de la Cité éducative de Planoise entre la Ville de Besançon et l'Etat, représenté par le Recteur d'académie et le Préfet du Doubs, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention-cadre de la Cité Educative de Planoise,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Agnès MARTIN,
Conseillère Municipale

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Annexe 1

La cité éducative de Besançon Planoise

I. Contexte :

La cité éducative de Planoise labellisée en 2019, est en 2022 dans sa troisième année de déploiement de sa convention cadre 2020/2022, signée par l'État/préfecture du Doubs, l'Éducation Nationale et la Ville de Besançon (« troïka » de la cité éducative).

L'ANCT et la DGESCO ont confirmé lors de la rencontre nationale des cités éducatives du 09 mars sa prorogation pour une année jusqu'à fin 2023, suivant en cela le calendrier des contrats de ville. Un modèle d'avenant de prorogation a été proposé par l'ANCT aux partenaires.

II. La cité éducative de Planoise :

Doté de 350 000 euros/an de moyens de l'ANCT, elle décline son plan d'actions autour de 3 axes forts :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements,
- **promouvoir la continuité éducative** : impliquer les parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté,
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, « droit à la ville », lutte contre les discriminations.

L'orientation initiale était, suivant en cela les orientations nationales, d'appréhender les problématiques éducatives des collégiens et des lycéens. En 2020, le contexte de crise covid a conduit à intégrer les problématiques des élèves du premier degré au plan d'action.

Sa gouvernance s'organise autour de 2 comités de pilotages annuels, de comités techniques réguliers, toutes les 6 semaines (membres de la troïka associant régulièrement le directeur du contrat de ville du Grand Besançon et le centre régional de ressources politique de la ville).

Son pilotage repose sur une recherche d'équilibre des forces en présence, auquel la cheffe de projet opérationnelle veille tout particulièrement, bénéficiant en cela du portage de son poste par le groupement d'employeur Profession Sport Loisirs (cofinancé à parité Ville/État).

La gouvernance locale apparaît aujourd'hui très partenariale et franche, chacun ayant pu s'imprégner des contraintes et orientations respectives des parties prenantes. Néanmoins cet équilibre nécessite une attention continue, et sera questionné fortement à la fin de l'expérimentation, notamment lorsqu'il s'agira de mobiliser les moyens respectifs de droit commun.

La démarche de suivi/animation/évaluation de la cité éducative a été intégrée dès l'origine, associant Trajectoires Ressources qui accompagne l'ensemble des cités éducatives de Bourgogne Franche-Comté : Joigny (51), Nevers (58), Dijon et Chenôve (21), Pays de Montbéliard Agglomération (25), Saint Claude (39), Belfort (90).

La cité éducative de Planoise, au sortir de la crise sanitaire, est montée en puissance en termes de reconnaissance des acteurs et partenaires, d'animation et de coordination du territoire, d'articulation avec les autres dispositifs de la politique de la ville comme de droit commun (projet éducatif de territoire, parcours de vie autour de l'école, réseau d'éducation prioritaire, rénovation urbaine, quartier d'été, quartier de reconquête républicaine, etc.).

La communication autour de la cité éducative, associant la collectivité, s'est développée avec aujourd'hui un réseau de 600 partenaires identifiés qui apportent et bénéficient régulièrement des informations sur les actions menées par les acteurs de terrain. Les outils de diffusion (grande équipe de la réussite, page internet de la cité éducative, facebook, réalisation de différentes vidéos, mailling list) ont été déployés dans le même temps.

Un constat partagé est celui de la marge de progression importante en matière de communication vers les habitants, familles, parents d'élèves et enseignants.

III. Le plan d'action de la cité éducative :

Reconduisant globalement le plan d'actions 2021, les partenaires ont retenu les propositions d'engagement pour l'exercice 2022 :

Conforter le rôle de l'école :

- **fond de la cité éducative** – collège Diderot : Destiné initialement aux élèves du secondaire, ce dispositif a démontré sa grande utilité par sa souplesse et sa capacité de mobilisation tout au long de l'année. Il associe la CAF du Doubs.
- **médiateurs éducatifs** (adultes-relais) : déployés dans les 5 écoles élémentaires de la cité éducative de Planoise et porté par la Ligue de l'Enseignement du Doubs, initialement positionnés en appui des directeurs d'écoles pour traiter la question de l'absentéisme scolaire, ils vont actuellement à la rencontre de tous les acteurs du quartier engagés dans des démarches de réussite éducative.
- déploiement de l'**Internat de la cité éducative** : visant à placer dans un contexte éducatif favorable des collégiens pouvant connaître des difficultés familiales. Il est positionné à l'EREA Simone Veil, et renforcé par les moyens humains de l'Éducation Nationale, il accueille à la rentrée de septembre 2022, 9 élèves (7 garçons et 2 filles) et peut en accueillir jusqu'à 20.
- **fonds de la cité éducative dédié aux transports** : à destination des élèves et de leurs accompagnants, afin de développer des actions éducatives partenariales, l'engagement des parents dans l'accompagnement éducatif, les opportunités de découverte de l'espace local. En 2022 ont été priorités les séjours permettant la découverte de leur environnement.

Promouvoir la continuité éducative :

- renforcement du **Programme de Réussite Éducative** de Besançon par **2 postes de référents** dédiés aux établissements du quartier, permettant d'accompagner plus de 60 élèves supplémentaires des écoles primaires et collèges, de favoriser les liens entre les équipes pédagogiques, les familles et les partenaires du quartier. Ont été également renforcées les **ressources d'interprétariat** pour favoriser le lien entre les établissements scolaires et les familles,
- renouvellement des interventions de bénévoles et volontaires portées par l'**AFEV** permettant **120 accompagnements individuels** (mentorat) d'élèves repérés en difficultés (primaire, collège, lycée),
- **fonds de la cité éducative dédié à la prise en charge de licences sportives** soit 1800 licences par an, porté par l'association BOUGE + (émanation locale de l'USEP) créée en septembre 2021, au bénéfice des élèves et de leurs accompagnants, visant à permettre l'accès à un programme d'activités sportives mais aussi culturelles élaboré collectivement par les enseignants, sur le temps scolaire et prochainement extra-scolaire,

Ouvrir le champ des possibles :

- « **Les ateliers de l'esprit critique** », portés par l'ANCT, le CLEMI et la DGESCO déployant jusqu'à la fin d'année 2022, 5 modules d'intervention animés par une psycho-sociologue, à destination des professionnels, acteurs et jeunes de la cité éducative
- programme d'interventions porté par Pôle Emploi à destination des élèves des 2 collèges, du lycée Tristan Bernard et de jeunes décrocheurs (en lien avec la Mission Locale et l'ADDSEA) visant à **développer l'ambition des élèves** et optimiser leur orientation en encourageant leur ouverture, la connaissance de soi et des opportunités d'orientations qui s'offrent à eux,
- projet de Radio Campus « **Radio Diderot** » visant la découverte et l'appropriation de l'outil radiophonique, l'exploration des thématiques liées aux médias (Pod'Classe en lien avec le CLEMI et le Mouv').
- « **classes ambassadrices** » du CIDFF dans 8 classes de CE2 de la cité éducative, programme d'éducation à l'égalité filles-garçons élaborée avec la déléguée départementale aux droits des femmes. Ce programme est susceptible de monter en charge en 2023 pour permettre la sensibilisation dans toutes les écoles,

Ingénierie :

- poste de la **cheffe de projet opérationnel** qui assure sous couvert de la troïka le pilotage et la coordination du dispositif, en direction de tous les partenaires du territoire,
- **accompagnement à l'ingénierie et à l'évaluation** de Trajectoire Ressources dans le contexte particulier de préparation de l'évaluation dont les cadres sont en cours de finalisation pour 2023.

Actions complémentaires :

- Réalisation d'une « **capsule vidéo** » par **Trajectoire Ressources**, visant à diffuser et valoriser le label « cité éducative » à l'échelle locale et nationale (autofinancée),
- mise en place d'un groupe pilote avec les partenaires institutionnels (DRAJES notamment) et des acteurs associatifs pour monter un **réseau des volontaires en service civique de Planoise** (sans financements nécessaires),
- **collaboration avec l'école d'orthophonie** sur 3 secteurs prioritaires pour réaliser des dépistages, avec un axe formation des enseignants en lien avec l'école d'orthophonie,
- engagement d'un travail autour de la prise en compte des **difficultés en matière de santé et d'accès aux soins** sur la base d'un diagnostic partagé élaboré avec l'Éducation nationale, notamment la mise en œuvre de collaboration avec la faculté de chirurgie dentaire de Bourgogne Franche-Comté,

Animation :

- Poursuite des **rencontres et mise en réseau des acteurs** de la Cité éducative par la cheffe de projet opérationnel,
- travail en lien avec le contrat de Ville sur la **cohérence des différentes actions** menées sur le quartier, notamment dans le cadre de quartiers d'été et quartiers solidaires.

Annexe 2

Avenant à la Convention cadre de labellisation de la Cité éducative de *Besançon*

***Quartier Planoise
Ville de Besançon***

VU le Code de l'éducation, et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et L.421-10

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU La Loi de finances initiale pour 2022 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,

VU La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU la Charte de la laïcité à l'École annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'École,

VU la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

VU le cahier des charges relatif à l'appel à manifestation d'intérêt du 28 juin 2021

VU le vade-mecum des cités éducatives de octobre 2020,

VU la délibération du conseil municipal du 27 février 2020, qui engage la commune dans le programme des cités éducatives,

VU l'avis du préfet de département, et du recteur de l'académie de Besançon,

VU le courrier officiel de labellisation en date du 5 septembre 2019,

ENTRE L'ETAT

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre déléguée chargée de la Ville, représenté(e)s par le préfet du département du Doubs et le recteur de l'académie de Besançon

ET

La ville de Besançon représentée par la maire de Besançon, Anne VIGNOT

Le 29 janvier 2022, le comité interministériel des Villes a acté la prolongation jusqu'à fin décembre 2023 de l'engagement de l'Etat auprès des Cités éducatives labellisées en 2019, en cohérence avec le prolongement de la durée des contrats de ville.

Le présent avenant vient actualiser les dispositions de la convention cadre en vigueur, en accord avec les décisions du comité interministériel des Villes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

ARTICLE 1 :

L'article 5 de la convention cadre en vigueur de la Cité éducative de Besançon est modifié comme suit :

« Article 5 : Durée de la convention de labellisation et articulation avec le contrat de ville

La présente convention de labellisation, conclue pour une durée initiale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention est annexée au contrat de ville susvisé, les cités éducatives constituant une des interventions rattachées au pilier « cohésion sociale » des contrats de ville renouvelés et prolongés jusqu'au 31 décembre 2023. »

ARTICLE 2 :

L'article 8 de la convention cadre triennale de la Cité éducative de Besançon est modifié comme suit :

« Article 8 : Contribution du ministère délégué à la Ville via le programme 147 « politique de la ville » :

*Après instruction par la coordination nationale et sur décision des ministres, **sous réserve du vote des crédits en loi de finances**, une enveloppe est réservée à la cité éducative de Besançon, au titre des exercices 2020 à 2023. Le versement de l'enveloppe 2023 sera soumis à la présentation préalable d'un bilan qualitatif et financier sur les trois premières années.*

Cette enveloppe s'élève à :

1 400 000 euros

Répartis comme suit :

	Enveloppe spécifique programme 147
2020	350 000 €
2021	350 000 €
2022	350 000 €
2023	350 000 €
Total	1 400 000 €

Les dotations spécifiques annuelles abonderont l'enveloppe départementale du programme 147, dont le préfet est ordonnateur, consacrée au contrat de ville, selon les mêmes procédures de délégation et d'attribution. »

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention cadre en vigueur non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux, le _____ à _____

La Maire de Besançon, Anne VIGNOT	Le préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET	La rectrice de l'académie, Nathalie ALBERT-MORETTI
--	---	---

ANNEXE